INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le sixième jour du mois de juillet deux mille vingt-trois, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Christian Ouellette, Maire de la Ville de Delson.

23-07-60 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté et résumé comme suit:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 6 juin 2023.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 28 juin 2023.
5.- Proposition d'un règlement à l'amiable entre la Régie et EXP.
6.- Mandat - UMQ produits chimiques A.O. CHI20242025.
7.- Nomination du Président de la Régie
8.- Nomination du Vice-Président de la Régie
9.- Présentation du rapport d'Aquatech, mois de mai 2023.
10.- Varia
11.- Question du public
12.- Levée de l'assemblée

23-07-61 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 6 JUIN 2023.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2023.

23-07-62 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 464,110.70 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 1,370,223.47 $ pour un montant total de 1,834,334.17 $.

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de réception ou annotation 23-07-63

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 28 juin 2023, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

23-07-64 PROPOSITION D'UN REGLEMENT A L'AMIABLE ENTRE LA RÉGIE ET EXP.

Considérant que le procès entre la Régie et EXP est prévu du 11 au 15 septembre 2023.

Considérant qu'une rencontre a eu lieu le 26 juin entre la RÉGIE, EXP et les procureurs afin d'évaluer les positions de chacun dans ce litige.

Considérant la lettre de DHC, avocats en date du 27 juin 2023 détaillant le dossier, les risques et formulant une recommandation quant à la possibilité d'un règlement à l'amiable de ce dossier.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie considère que le règlement à l'amiable est la meilleur option dans ce dossier et consent a débourser un montant de 200,000 plus taxes à Les services exp inc. afin de mettre un terme à cette poursuite.

Que Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier, soit autorisés à signer pour la Régie le document de règlement de transaction et quittance entre les parties.

QUE cette somme soit prise à même les liquidités disponibles au fonds de roulement remboursable sur 12 mois.

23-07-65 MANDAT A L'UNION DES MUNICIAPLITÉS DU QUÉBEC - Appel d'offres #CHI-20242025 ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tôte de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *de Hypochlorite de sodium - sulfate ferrique - hydroxyde de sodium en vrac,* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Régie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et visant l'achat d'***Hypochlorite de sodium - sulfate ferrique - hydroxyde de sodium en vrac*** *pour la période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre;*

QUE la Régie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Régie confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Régie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

23-07-66 NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé et résolu unanimement:

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie procède à la nomination de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant à titre de Président de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie à partir d'aujourd'hui et pour la prochaine année.

23-07-67 NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie procède à la nomination de M. Frédéric Galantai, Maire de la Ville de La Prairie, à titre de Vice-président de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour la prochaine année.

QUE M. Christian Ouellette , Président ou M. Frédéric Galantai, Vice-président et Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, les chèques (incluant l'exécution de transferts de fonds) sur les comptes de banque ouverts à la Caisse Populaire de La Prairie.

23-07-68 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE MAI 2023.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation de mai 2023 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

23-07-69 VARIA.

Aucun dossier

23-07-69 QUESTION DU PUBLIC.

M. Michel Vachon pose divers questions sur certains points inscrit à l'ordre du jour.

23-07-70 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai , et résolu unanimement:

QUE la présente séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée (10:18h).

Et la séance est levée.

M. Christian Ouellette, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)